



DECRET D/2023/ 0209 /PRG/CNRD/SGG
PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2023/0018/CNT
DU 26 SEPTEMBRE 2023

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Charte de la Transition ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2023/0018/CNT du 26 septembre 2023 portant Loi de Finances Rectificative pour l'année 2023.

Article 2 : Le présent Décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

05 OCT 2023

Colonel Mamadi DOUMBOUYA